



► 2 avril 2021 - Edition Fil Gen

Séparatisme: l'Unef anime les débats au Sénat

Paris, 2 avr. 2021 (AFP) -

L'Unef a animé les débats jeudi soir au Sénat, avec l'adoption d'un amendement LR au projet de loi sur les "séparatismes" qui vise à permettre la dissolution d'associations interdisant la participation d'une personne à une réunion en raison de sa couleur ou son origine.

Le syndicat étudiant de gauche est au centre d'une polémique politique liée à l'organisation de réunions non mixtes racisées.

Cette actualité "a mis en exergue que les conditions de dissolution d'une organisation syndicale dans notre droit sont complexes", a affirmé Stéphane Le Rudulier (LR) en présentant un amendement pour "combler ce vide juridique".

Sa discussion a été l'occasion pour la ministre chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, de "redire très clairement (son) opposition personnelle et l'opposition du gouvernement à ce type de réunions".

La rédaction initiale de l'amendement a fait débat et a été modifiée en séance pour viser les associations "qui interdisent à une personne ou un groupe de personnes à raison de leur couleur, leur origine ou leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée de participer à une réunion".

Elle a finalement rallié largement sur tous les bancs, même si le chef de file des sénateurs PS, Patrick Kanner, a précisé, à l'instar de plusieurs de ses collègues, ne pas être d'accord avec l'exposé des motifs, qui mentionne explicitement les "réunions non-mixtes, c'est-à-dire interdites aux +blancs+, organisées par l'Unef".

La ministre a émis un avis de "sagesse" à l'amendement, tout en exprimant des doutes sur sa constitutionnalité.

Laurence Cohen (CRCE à majorité communiste) a pris la défense de l'Unef, en expliquant que ce qu'avait voulu organiser le syndicat, "ça s'appelle des groupes de parole". "A des moments donnés, il y a besoin de se retrouver entre personnes qui vivent les mêmes choses, pour construire une pensée commune, une pensée collective qui est loin de comportements racistes", a-t-elle affirmé.

Pour Sophie Taillé-Polian (groupe écologiste), "la question qu'on devrait se poser, c'est comment on fait en sorte que ces réunions n'aient plus besoin d'exister".

"Toute séparation, toute discrimination, toute ségrégation, quelle que soit la circonstance, liée à la couleur de la peau, est inacceptable", a affirmé de son côté Jean-Pierre Sueur (PS).

vm/am

Afp le 02 avr. 21 à 01 12.